



**Procès-verbal de l'assemblée des délégués du Réseau santé de la Sarine
du mercredi 22 mai 2024, à 17h45**

Présidence : Mme Lise-Marie Graden, Préfète

Présents : 43 délégué-es représentant 24 communes

Mmes D. Haller Sobritz, Autigny ; M. Aebischer, Belfaux ; P. Horner, Bois-d'Amont ; C. Angeloz, P. Rugo Graber, Corminboeuf ; M.-C. Clerc, Cottens ; C. Kolly, Ferpicloz ; S. Fernandes, F. Menetrey, C. Roelli, Fribourg ; C. Frick, Gibloux ; S. Ayan, Givisiez ; B. Green-Studer, Granges-Paccot ; V. Zapf, Hauterive ; S. Hemmer, La Sonnaz ; K. Sansonnens, Neyruz ; D. Mettraux, Prez ; C. Denervaud, F. Carrea-Bassin, V. Marthaler, V. Ugolini, Villars-sur-Glâne.

MM. R. Schwab, Avry ; F. Vallat, Belfaux ; P. Gendre, Bois-d'Amont ; V. Gremaud, Chénens ; F. Derivaz, C. Feldhausen, F. Miche, N. Rebetez, E. Rudaz, Fribourg ; M. D. Ayer, Gibloux ; P. Chassot, Granges-Paccot ; V. Sapin, Grolley ; P. Cudré-Mauroux, Hauterive ; M. Vogt, E. L'Eplattenier, Le Mouret ; C. Murangira, Marly ; D. Chenaux, Matran ; F. Hagger, Pierrafortscha ; M. Noguét, Ponthaux ; S. Gendre, Prez ; P.-L. Ruffieux, Treyvaux ; A. Kilchoer, Villarsel-s-Marly ; F. Grangier, Villars-sur-Glâne

Pour le Comité de direction :

Mmes M. Ballmer, G. Ecoffey, M.-C. Paolucci, A. Rey

MM. J.-L. Kuenlin, vice-président, M.-A. Andina, B. Bek-Uzarov, J. Nieva et P.-O. Nobs.

Mme B. Bronner, pour la commune de Grolley.

Excusés : Les délégué-es Mmes M. Aebischer Belfaux; M. Ebiner, F. Gauye, P. Guntern, M. Pache, A. Schaller, Fribourg ; D. Carbonnier, Gibloux ; L. Menetrey, La Brillaz ; M. Gaillard, Villarsel-s-Marly.

MM. V. Gremaud, Chénens ; J. Fonjallaz, C. Gremaud, N. Jaquier, F. Mauron, F. Yerly-Brault, Fribourg ; P. Cudré-Mauroux, Gibloux ; S. Schnyder, Givisiez ; G. Yerly, La Brillaz ; F. Mauron, La Sonnaz ; E. Bugnon, Marly ; J.-N. Gendre, Neyruz ; Y. Gut, M. Sluga, Villars-sur-Glâne.

Communes de Chénens (1 voix), commune de La Brillaz (2 voix) et – en cours d'Assemblée après le départ de son délégué – commune de Marly (5 voix)

Comité de direction : Mmes I. Bersier, M. Roos-Bovey ; M. L. Dietrich

La Présidente ouvre l'Assemblée des délégués à 17h45. On rappellera qu'en vertu de l'article 7 alinéa 2 des Statuts, la Préfète de la Sarine préside l'Assemblée des délégués.

La Présidente donne la parole à **M. P. Gendre**, délégué et syndic de la commune hôte. **M. P. Gendre** souhaite la cordiale bienvenue à toutes et à tous et se réjouit, au nom de la commune de Bois d'Amont, d'accueillir l'Assemblée des délégués du Réseau santé de la Sarine. Pour la commune de Bois d'Amont, c'est une manière de soutenir et de mettre en exergue la réalisation du futur Home d'Ependes. Les travaux avancent et pourront être achevés d'ici à la fin de la décennie, ce qui est réjouissant pour le district.

Conformément à l'article 11 alinéa 1 des Statuts, l'Assemblée des délégués est convoquée par avis adressé à chaque conseil communal et par courriel à chaque délégué au moins vingt jours à l'avance. En outre, les dates, heures lieux et ordres du jour des séances sont annoncés au public par un avis dans la Feuille officielle au moins dix jours à l'avance. La convocation contient l'ordre du jour établi par le Comité de direction.

En l'espèce, la présente Assemblée des délégués a été convoquée par courrier du 25 avril 2024. Par ailleurs, la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'Assemblée des délégués ont été publiés au sein de la Feuille des avis officielle du 10 mai 2024. Aucun commentaire n'étant fait sur ces points, la Présidente poursuit avec la présentation de l'ordre du jour, qui est le suivant :

1. *Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2023*
2. *Informations du Comité de direction*
3. *Comptes 2023*
 - 3.1 *Présentation*
 - 3.2 *Rapport de gestion*
 - 3.3 *Préavis de la commission financière de l'assemblée des délégués*
 - 3.4 *Approbation des comptes 2023 et décharge*
4. *Nomination de l'organe de révision*
5. *Octroi d'un crédit d'étude de 400'000 francs pour la réalisation de la nouvelle caserne de pompiers de la compagnie Marly*
6. *Octroi d'un crédit d'investissement pour les travaux nécessaires à l'intégration du SAS sur le site de l'Aurore 4 à Fribourg*
7. *Validation d'une dépense nouvelle pour la location pour le service des ambulances du 1er étage du Batpol, Route de l'Aurore 4 à Fribourg*
8. *Nomination du ou de la représentant.e des communes de la région Sarine Nord au Comité de direction du RSS en remplacement de M. Boris Bek-Uzarov*
9. *Divers*

Aucune remarque n'étant formulée sur l'ordre du jour et en présence de la presque totalité des voix représentées – 65 voix représentées sur un total de 68 et 24 communes représentées sur un total de 26 –, **la Présidente** constate que l'Assemblée peut valablement délibérer. Selon l'article 9 alinéa 3 des Statuts, les décisions sont prises à la majorité des suffrages, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés.

En cas de besoin, **la Présidente** propose que les délégués situés aux deux extrémités de la salle, à savoir **MM. V. Sapin et P. Gendre**, fassent office de scrutateurs, ce à quoi l'Assemblée agréée.

La Présidente entame l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2023

M. P. Cudré-Mauroux souhaite qu'une correction soit effectuée en page n°10 du procès-verbal. Plus que la simple possibilité d'étudier des mesures afin de stabiliser le montant des charges, il était réellement question de l'établissement d'un *benchmarking* afin de pouvoir concrètement se rendre compte des raisons qui président à l'augmentation des charges.

Moyennant la correction évoquée ci-dessus, le procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 13 décembre 2023 est approuvé en l'état avec remerciements à son auteur.

2. Informations du Comité de direction

A) Tableau de répartition entre communes pour les comptes 2023

La Présidente précise qu'une malheureuse erreur s'est glissée au sein des documents relatifs aux comptes 2023. Dans le cadre du bouclage des comptes 2023, la direction du RSS a remarqué que la répartition du solde en faveur des communes pour les pompiers et pour les autres services n'utilisait ni le bon IPF, ni la bonne répartition de la valeur ECAB. Il appert que les tableaux transmis dans la liasse des comptes 2023 comprenaient l'IPF 2022 et la valeur ECAB 2022 ainsi que la population légale 2022. Ces tableaux ont été revus en prenant en compte la population 2022 (chiffres au 31.12.2022), l'IPF 2023 ainsi que la valeur ECAB 2023. A l'avenir, il conviendra de procéder toujours de la même manière pour les comptes (IPF de l'année de bouclage, valeur ECAB de l'année de bouclage et population officielle de l'année n-1).

La Présidente relève que le RSS devait pour la première fois finaliser des comptes en intégrant le volet défense incendie. Les tableaux corrigés seront prochainement transmis aux communes. Il est à noter que l'erreur n'a aucune incidence dans les faits, puisque les chiffres de répartition des soldes n'ont pas encore été répercutés.

Les délégués prennent connaissance des tableaux corrigés projetés sur la présentation PowerPoint.

B) Indemnités forfaitaires

La Présidente rappelle qu'en date du 12 décembre 2023, le Conseil d'Etat a décidé d'augmenter les indemnités forfaitaires de CHF 25.- à CHF 35.- dès le 1^{er} janvier 2024. Bien évidemment, cette augmentation n'a pas pu être intégrée au budget 2024. Sur le plan de la mise en œuvre, les différents districts se sont mis d'accord pour adapter leur grille d'évaluation de manière conjointe à partir du mois de janvier 2024, ceci en insérant deux paliers supplémentaires afin de réserver l'indemnité maximale aux cas les plus lourds. L'avantage de ce système est qu'il ne nécessite pas de recalculer des points.

Il convient de souligner qu'outre le montant de l'indemnité forfaitaire maximale, le nombre d'indemnités forfaitaires est en hausse constante (100 nouvelles demandes depuis le début

de l'année). L'augmentation de la charge trimestrielle s'élève à CHF 148'485, soit CHF 593'940 pour l'année, que l'on arrondit à CHF 650'000 afin prendre en compte les nouvelles demandes. Partant, le montant budgété de CHF 6'091'100 passe à CHF 6'741'100. Le montant supplémentaire sera facturé au 3^{ème} acompte 2024 en compensation du solde des comptes 2023.

Les Préfets et l'AFISA ont mis en place un groupe de réflexion afin de plancher sur le système des indemnités forfaitaires. Il s'agit en tout état de cause de garder à l'esprit que les indemnités forfaitaires favorisent le maintien à domicile et permettent ainsi de réduire les coûts de prise en charge des personnes âgées, étant entendu qu'un placement au sein d'un EMS représente un coût bien plus élevés pour les communes.

C) Construction du HMS : suivi de la situation financière

En début d'assemblée, les délégués ont pu visionner un film présentant la progression des travaux du Home médicalisé de la Sarine. La fin de la première étape (construction du volet A1) des travaux approche à grands pas puisque la mise en service est prévue pour le mois de janvier 2025. La deuxième étape (construction du volet A3 et rénovation du volet A2) se terminera pour sa part en janvier 2027.

Pour mémoire, le total des montants votés par les délégués s'élève à CHF 52'840'720.- (CHF 3'100'000.- pour l'étude et l'établissement d'un devis pour la rénovation et CHF 49'740'720.- pour l'agrandissement et la rénovation du HMS). **M. J. Pollet** expose comment le montant total est ventilé et procède à un descriptif par volet (A1, A2-A3, SAS).

Le devis est réparti entre les différents volets comme suit : CHF 19'972'164 pour la partie A1 (aile Est 2022-2024) ; CHF 17'811'182.- pour la partie A2-A3 (aile Ouest et centrale 2025-2027) ; CHF 5'200'254.- pour le SAS (projet abandonné par décision du Comité de direction du mois de janvier 2024) ; CHF 9'856'120.- d'honoraires (montant global non répartis sur les ouvrages).

L'abandon du projet SAS implique une réflexion sur l'utilisation de l'espace libéré par le SAS. Un projet d'adaptation de cet espace sera présenté lors de l'assemblée des délégués du mois de décembre.

S'agissant du volet A1, la projection des coûts est la suivante : CHF 19'972'164.- de devis original A1 (sans les honoraires bloqués) et CHF 1'691'537.- pour le transfert des travaux budgétés dans le volet A2-A3 vers le volet A1, soit un total de CHF 21'563'801.-, ce à quoi il faut rajouter le montant du renchérissement (octobre 2020 à octobre 2023) à hauteur de CHF 2'120'742.-, ce qui porte le total à CHF 23'684'543.-. Le renchérissement a été particulièrement marqué durant la période citée. On relèvera qu'il a été calculé de manière effective en fonction des différents contrats signés.

M. J. Pollet enchaîne par des explications détaillées sur l'utilisation de la réserve. L'état de la réserve totale A1 + A2-A3 comprise dans le budget s'élève à CHF 2'053'075.-. Un montant de CHF 1'214'138.- a d'ores et déjà été utilisé pour le poste A1, ce qui laisse un solde à disposition de CHF 838'937.- pour le poste A2-A3.

Le solde à disposition pour le poste A2-A3 est presque déjà utilisé, car les contrats avec les entreprises comprennent tous les travaux prévus pour le A1 + A2-A3 et les modifications ainsi que les dépassements des offres se reportent sur le A2-A3.

La large utilisation de la réserve s'explique d'une part par des modifications voulues par le maître de l'ouvrage (e-mobility, alimentation externe du bâtiment A1 en cas de coupure électrique, gestion des hottes, système audio salles du rez-de-chaussée, protection des angles de portes et armoires), pour un total de CHF 241'933.-, et, d'autre part, par le dépassement des offres par rapport au devis, pour un total de CHF 903'000.-, ce à quoi il faut ajouter des divers à hauteur de CHF 69'205.-.

D) Construction casernes : rappel et informations

Afin d'organiser rationnellement les réflexions autour de la construction des bases de départ, le RSS a mis en place un groupe de travail dédié aux projets de casernes. Ce dernier se décline en sous-groupes par caserne envisagée. Lors de la présente Assemblée, il sera question de se prononcer sur les crédits liés à deux projets de caserne : la caserne de Marly et la caserne de Fribourg.

L'ECAB réfléchit à modifier la question du délai de subvention pour la construction d'une caserne. Il semblerait que l'ECAB puisse à l'avenir laisser plus de marge aux projets qui sont dans le pipeline, l'objectif étant de favoriser des prises de décision sereines. De manière générale, le RSS a choisi de se donner le temps de réflexion nécessaire pour définir les projets de la meilleure manière, en se focalisant notamment sur le choix de l'emplacement et le programme de construction. A ce titre, il est parfois envisageable de prévoir une antenne de soins à domicile au sein d'une caserne, ce qui permet de faire d'une pierre deux coups, en optimisant par exemple l'utilisation des salles de séances.

E) Rencontre RSS- conseillers communaux santé-social

La Présidente rappelle que la première rencontre entre le RSS et les conseillers communaux santé-social aura lieu le 4 septembre 2024. Un *save the date* a été envoyé récemment. Le but de cette rencontre est avant tout de créer du lien. Dans cette optique, l'idée est de ne pas limiter le nombre de participants, étant entendu que les thématiques concernent avant tout les conseillers communaux et les chefs de service santé-social. Lors de cette rencontre, il est prévu de présenter le RSS et d'organiser des tables rondes par région.

3. Comptes 2023

La Présidente passe la parole à **M. J. Pollet**, qui revient sur quelques chiffres marquants de l'année 2023. Le RSS compte deux directions opérationnelles : la direction soins et la direction secours. Ces deux directions regroupent 48 métiers (400 collaborateurs et 630 sapeurs-pompiers). Les services transversaux comptent 12 métiers (17 collaborateurs). En tout, le RSS abrite donc 60 métiers différents. Le district compte 11 EMS, dont 1 EMS exploité par l'Association de communes et 10 EMS au bénéfice d'un mandat de prestations. En 2023, 890 indemnités forfaitaires ont été versées.

M. J. Pollet profite de l'occasion pour rappeler que le RSS a pour mission de permettre aux communes de répondre, de manière équitable, aux besoins actuels et futurs de la population de la Sarine, en termes de maintien à domicile, d'EMS et de secours. En vertu de sa vision 2029, le RSS ambitionne de devenir un pôle d'excellence dans l'accomplissement des tâches qui lui ont été confiées par les communes membres. Afin de réaliser sa vision 2029 et de remplir sa mission, le RSS s'appuie sur les trois valeurs qui constituent son ADN, à savoir respect, responsabilité et professionnalisme.

M. J. Pollet passe la parole à **M. B. Galley**, directeur finances, pour la présentation des comptes 2023, en rappelant qu'il s'agit du premier boucllement qui intègre les sapeurs-pompiers.

3.1 Présentation

M. B. Galley s'arrête sur quelques indicateurs. Il explique aux délégués que le montant facturé comme acompte 2023 aux communes s'élève à CHF 27'550'100.- et que les comptes 2023 bouclent sur un montant de CHF 26'367'080.08. Mis à part Passe-Partout Sarine et les indemnités forfaitaires, les services du RSS présentent des charges nettes inférieures aux montants facturés aux communes selon le budget 2023. Le budget 2023 du Bataillon Sarine (qui était basé sur les chiffres de la Ville de Fribourg) a permis d'importantes économies d'échelle. La provision pour les frais financiers de l'ISRF s'élève à CHF 1'200'000.- à fin 2023. Au budget 2023, le HMS prévoyait une perte de CHF 217'700.- et a finalement clôturé l'année 2023 avec un bénéfice de CHF 24'797.60. Les services transversaux sont pour leur part plus de 4% en dessous du budget 2023.

Suite à l'assemblée des délégués, le RSS enverra à chaque commune la nouvelle répartition des charges. Pour mémoire, les différentes clés de répartition des coûts entre les communes sont les suivantes : IPF 2023, les valeurs ECAB au 1^{er} janvier 2023 ainsi que la population au 31 décembre 2022.

M. B. Galley propose une analyse des résultats par entité (direction sauvetage, HMS, SASDS, SAS, Centre de coordination, Passepartout, Commission IF, Codems), en s'arrêtant sur les chiffres des comptes 2023, du budget 2023 et de l'écart entre les comptes et le budget. En ce qui concerne les participations communales, les comptes 2023 font apparaître un montant de CHF 26'367'081.- alors que le budget 2023 tablait sur un montant de CHF 27'550'100.-. L'excédent en faveur des communes se monte donc à CHF 1'183'019.-.

M. B. Galley poursuit son intervention par un aperçu de la répartition des charges du RSS. Il apparaît que 60% des charges du RSS sont des charges de personnel. Les frais financiers des EMS représentent 15% des charges et les indemnités forfaitaires 12%. S'agissant des produits (hors participations communales), les produits propres du RSS couvrent 54% des charges (contre 55% en 2022). Les communes assument le 46% restant. Pour ce qui a trait à la répartition des participations communales, la Codems et les indemnités forfaitaires représentent plus de 60% des participations communales. Le RSS n'a aucune possibilité d'intervenir sur ces charges liées.

M. B. Galley termine son exposé par un passage en revue du financement du service Bataillon Sarine, du SASDS et du SAS. Il relève que la facturation des ambulances fonctionne bien.

La Présidente demande à l'Assemblée des délégués si un examen chapitre par chapitre est souhaité. Tel n'étant pas le cas, elle invite les délégués à poser leurs questions.

M. F. Vallat se pose la question, au sujet du Bataillon Sarine, des imputations informatiques. Comment est-ce que l'informatique est concrètement répartie ? **M. J. Pollet** lui répond que la répartition se fonde sur les coûts liés à chacun des logiciels. Parallèlement, le RSS dispose d'un suivi des interventions informatiques. La répartition pour les collaborateurs de l'informatique se fait en fonction d'une moyenne d'intervention. Il se trouve que pour l'année 2023, le service informatique est beaucoup intervenu pour le compte du Bataillon Sarine. En ce qui concerne les RH, on se fonde également sur un prorata en fonction du travail effectué.

M. F. Vallat s'interroge au sujet des interventions et des revenus d'interventions. Il constate que les missions subsidiaires génèrent beaucoup de revenus. Sur ce point, le Bataillon Sarine rapporte plus qu'il ne coûte. **M. D. Maillard**, directeur secours, concède que la répartition n'est certainement pas 100% correcte en cette première année de fonctionnement. Une recherche a été conduite afin de déterminer ce qui a été considéré comme faisant partie des interventions principales. En tout état de cause, des chiffres plus robustes sont attendus pour l'année 2024. **M. J. Pollet** rappelle que le coût des interventions a été voté par l'Assemblée des délégués.

Mme S. Ayan aborde la question des frais du personnel du HMS. Elle souligne que le budget prévoit des postes pour le salaire du personnel tertiaire et autres ainsi que pour le personnel secondaire. Elle constate que du personnel temporaire a été engagé. Elle souhaite savoir comment il est possible d'arriver à un demi-million de francs pour l'engagement de travailleurs temporaires sur une année. **Mme M. Gailhac**, directrice soins, précise que les intérimaires concernent le personnel tertiaire, à savoir les infirmiers. En 2023, il a fallu effectivement engager du personnel temporaire tertiaire. **Mme S. Ayan** rappelle que le budget se focalise sur le secondaire. **Mme O. Macheda**, directrice RH, insiste sur le fait que le budget est fixé en fonction du rail moyen. Souvent, il est question de remplacement, autrement dit d'absences longues durée qui doivent faire l'objet d'un remplacement. **M. J. Pollet** ajoute que le nombre d'EPT dépend du degré rail et qu'un décompte doit être établi pour le canton.

M. F. Vallat souhaite connaître le système applicable aux personnes en arrêt maladie. **Mme O. Macheda** lui explique qu'une prise en charge de l'assurance perte de gain intervient après 365 jours d'incapacité.

Mme S. Ayan revient sur le thème de la répartition entre les communes. Il lui est confirmé que les chiffres communiqués seront rectifiés. L'Assemblée des délégués doit se prononcer sur les comptes 2023 et non pas sur la répartition des montants. En se prononçant sur les comptes, les délégués approuvent tacitement une répartition correcte et conforme aux Statuts, ce qui sera le cas une fois la correction évoquée ci-dessus effectuée.

M. F. Vallat estime que le rapport de l'organe de révision se distingue par son laconisme. Il imagine qu'il existe un rapport plus étoffé, avec mention des points à améliorer. En l'état, il confesse rester quelque peu sur sa faim. **La Présidente** explique qu'un rapport détaillé est en effet soumis à la Commission financière de l'Assemblée des délégués. **Le Président**

de la Commission financière confirme ce point. Il précise qu'une partie du rapport détaillé concerne le système de contrôle interne (SCI) et qu'il existe en effet des points pouvant encore être améliorés. Le contenu du SCI a été discuté avec la direction du RSS. **Le Président de la Commission financière** en profite pour confirmer que la Commission financière a évoqué la thématique des travailleurs temporaires.

3.2 Rapport de gestion

Les délégués ont reçu un exemplaire électronique ainsi qu'un exemplaire papier du rapport annuel 2023. Ce dernier n'appelle aucune question ni remarque.

L'Assemblée des délégués prend acte du rapport de gestion.

3.3 Préavis de la Commission financière de l'assemblée des délégués

La Présidente passe la parole à **M. R. Schwab**, président de la Commission financière, pour lecture du préavis du 7 mai 2024.

« Lors de sa séance du 29 avril 2024, la Commission financière s'est réunie pour l'examen des comptes 2023 et a entendu les explications complémentaires des représentants du RSS, à savoir MM. Jacques Pollet, Directeur général, Beat Galley, Directeur général adjoint et responsable des finances, Daniel Maillard, Directeur Secours, ainsi que Mmes Ornella Macheda, Directrice générale adjointe et Responsable RH, et Muriel Gailhac, Directrice soin, ainsi que Mme Catherine Beaud et M. Benoît Andrey, représentants de la fiduciaire BDO, organe de révision.

En préambule, la Commission financière remercie le Comité de Direction du RSS, la Direction générale ainsi que le Service des finances pour l'important travail réalisé dans l'établissement des comptes 2023, ce malgré, en ce début d'année, d'importants changements de personnel au sein de l'administration du RSS et de l'intégration de 800 sapeurs-pompier.

En premier lieu, la Commission financière demande au Comité de direction de lui faire part de la systématique mise en place concernant les justificatifs fournis en cas d'écarts positifs ou négatifs entre les comptes et le budget. En effet, l'Assemblée des délégués se doit d'être renseignée sur tout écart significatif par le biais du message.

Force est de constater, à la lecture des comptes, que les états financiers des 9 services qui constituent le RSS présentent à nouveau, comme les comptes 2022, un meilleur résultat que celui budgétisé. La Commission financière ne peut que s'en réjouir ! Les charges ont ainsi été parfaitement maîtrisées. Seules les indemnités forfaitaires (IF) accusent un dépassement qui va encore s'accroître suite à la décision du Grand Conseil de porter le forfait journalier jusqu'à CHF 35.00 selon les cas. L'augmentation qui en résultera est estimée à un demi-million de francs.

En ce qui concerne les emprunts, ils se sont avérés en 2023 largement en dessous du montant prévu au Bilan. Toutefois, cette situation ne saurait perdurer en 2024, notamment en raison des coûts de rénovation du HMS, mais aussi des travaux liés à l'intégration du SAS et des frais d'études pour la réalisation de la nouvelle caserne de Marly qui font l'objet de messages prévus à l'ordre du jour de cette Assemblée des délégués.

Cela étant dit, en date du 29 avril 2024, l'organe de révision, la fiduciaire BDO, a pour la dernière fois au terme des 6 ans de mandat, présenté ses deux rapports à la Commission financière, l'un succinct qui conclut des comptes 2023 conformes à la législation cantonale sur les finances et recommande à l'Assemblée des déléguées d'approuver ces derniers. Le second rapport, détaillé, fait part des recommandations des réviseurs suite aux constats de la révision qui s'est déroulée le 17 janvier 2024, puis les 27 et 28 mars 2024. Ces recommandations concernent essentiellement, à nouveau, le SCI. Bien que plusieurs points relevés lors de la révision des comptes 2022 sont considérés comme clos, certains sont encore à améliorer durant cette année 2024. Il s'agit de la matrice des contrôles qui est toujours incomplète et qui doit encore être formalisée. Un autre manquement constaté concerne l'approbation formelle, par le Comité de direction, des principes généraux du SCI et de la matrice des contrôles. Quant au contrôle des 4 yeux, maintenant en vigueur au niveau des contrôles clés liés aux sorties de fonds, il doit l'être encore au niveau du bouclage. La Commission financière espère que la révision des comptes 2024 permettra de constater la clôture de ces derniers points encore ouverts.

Sur la base des documents qui lui ont été remis et des explications complémentaires reçues, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement l'approbation des comptes 2023. Pour le reste, elle a pris note des explications qui lui ont été données et émet les quelques remarques suivantes :

COMPTES DE RESULTATS

o Administration générale

02 Services transversaux 0210 Finances 0210.3406.01 Intérêts bancaires

La Commission financière suggère au Service des finances d'étendre les appels d'offre pour les emprunts à venir, non seulement auprès de banques, mais également d'autres institutions par le biais d'un courtier afin d'obtenir les meilleurs taux d'intérêt.

022 Services RH, Juridique, Informatique et maintenance 0220 Ressources humaines et formation

La Commission financière souhaite disposer d'un tableau sur l'évolution des EPT, par chapitre, dans le cadre du budget, mais aussi des comptes, ce déjà en 2024.

0225 Maintenance et véhicules 0225.3010.33 Civilistes

La Commission financière constate une différence conséquente entre le montant budgétisé 2023 de CHF 18'000.00 et celui de CHF 110.00 dans les comptes 2023. Elle a pris note des explications qui lui ont été fournies quant à la difficulté de recruter des civilistes dans certains secteurs, notamment celui de la maintenance, malgré une campagne d'information importante au niveau des RH.

0225.3120.01 Electricité

La Commission financière a pris acte que le contrat qui prenait fin en 2025 a été prolongé jusqu'à fin 2026 et qu'une renégociation du contrat est prévue avec la pose des panneaux solaires sur le bâtiment du HMS rénové.

0225.3151.01 Frais véhicules HMS 0225.3151.12 Frais véhicules Antennes II 0225.3151.13 Frais véhicules Antennes III 0225.3151.15 Frais véhicules Antennes V 0225.3151.17 Frais véhicules Antennes VII

La Commission financière a pris note que sera faite une réflexion, dans le cadre du plan de mobilité, sur la planification à long terme de l'achat des véhicules, ainsi qu'un audit sur le parc véhicules actuels dans le but d'un regroupement de l'ensemble des véhicules (pompiers, ambulances, soins à domicile et HMS).

1 Ordre et sécurité public, défense

15 Service du feu 1500 Bataillon Sarine – Services généraux, autres 1500.3010.01 Service du feu, salaire du personnel

La Commission financière a pris note que la différence constatée entre les comptes 2022 et 2023 résulte d'un oubli de la dépense liée aux repas de la compagnie.

COMPTES PAR NATURE

316 Loyer, leasing, baux à ferme, taxe d'utilisation

La Commission financière constate une forte augmentation des locations qui passent de CHF 261'715.00 aux comptes 2022 à CHF 1'226'022.00 aux comptes 2023. Compte tenu des nouvelles locations prévues dès 2024, le Comité de direction se doit de définir la stratégie qu'il entend appliquer sur le long terme, aussi bien en ce qui concerne les casernes que les antennes de soins à domicile notamment. Une vision globale et réfléchie s'impose au regard de cette hausse galopante des locations.

COMPTES D'INVESTISSEMENT

0222 Informatique

La Commission financière constate qu'un montant important budgétisé n'a pas été dépensé, notamment pour ce qui concerne le matériel informatique relatif aux casernes de pompiers. Elle a pris note que l'ensemble de la stratégie est en cours de révision. »

3.4 Approbation et décharge

En l'absence d'autres questions, la **Présidente** passe au vote.

Les délégués approuvent à l'unanimité les comptes 2023 et donnent décharge au Comité de direction pour sa gestion.

4. Nomination de l'organe de révision

La **Présidente** rappelle aux délégués que le mandat de l'actuel organe de révision, la fiduciaire BDO SA, arrive à son terme. La Présidente passe la parole au représentant de la Commission financière, pour lecture de la proposition du 21 février 2024 de la commission financière au nouveau mandat de l'organe de révision du Réseau santé de la Sarine.

« Selon les articles 57 al.4 et 72 al.1 let. i) de la Loi sur les finances communales du 22 mars 2018 et les articles 10 let. n) des Statuts du Réseau Santé de la Sarine, il appartient à l'Assemblée des délégué-e-s de désigner l'Organe de révision sur la proposition de la Commission financière.

Au terme de la durée du mandat maximal de 6 ans confié à la Fiduciaire BDO SA, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouvel organe de contrôle. Pour ce faire, la Commission financière a lancé un appel d'offres de gré à gré, sans concurrence, auprès de 8 fiduciaires de

la place pour l'octroi d'un mandat de révision pour 1 ou 3 exercices avec reconduction possible. 7 fiduciaires ont déposé une offre.

Dans sa séance du 15 décembre 2023, la Commission financière a reçu les représentants de 3 d'entre elles, répondant le mieux aux critères. Le choix s'est porté sur la fiduciaire Core Fiduciaire Revicor SA à Fribourg. Dotée de sites à Fribourg, Guin et Berne, Core Fiduciaire Revicor SA, membre du groupe Core (Holding), assume avec compétence et expérience, depuis de nombreuses années, des mandats de révision d'administrations et d'institutions de droit public notamment, ainsi que d'associations, fédérations et fondations. Ses 65 collaborateurs·rices jouissent d'une excellente formation et expérience de longue date.

Ladite fiduciaire est membre de l'Association Fiduciaire Suisse et d'Expert Suisse. Elle remplit toutes les exigences d'agrément et d'indépendance pour l'exercice de son activité de révision.

L'équipe de révision sera composée notamment de 2 personnes expérimentées, MM. Célien Berthold et Markus Jungo, tous deux experts réviseurs agréés et associés. M. Berthold sera le responsable du mandat du Réseau Santé de la Sarine. Son expérience confirmée de MCH2, du SCI et ses qualités reconnues en matière de révision des comptes communaux (Fribourg, Villars-sur-Glâne, Granges-Paccot, Romont) et d'institutions de droit public (Agglomération de Fribourg, Bourgeoisie de Ville) seront un atout certain pour la Commission financière et l'Assemblée des délégué·e·s.

Le coût annuel qui s'élève à CHF 13'500.00 + TVA (en cas de mandat sur 3 ans) est compétitif au vu de la complexité et de la grandeur du Réseau Santé de la Saine et compte tenu des tâches nouvelles liées à MCH2, notamment le Système de contrôle interne (SCI).

La Commission financière propose à l'Assemblée des délégué·e·s d'octroyer à la fiduciaire Core Fiduciaire Revicor SA le mandat de révision de 3 ans qui pourra être reconduit en cas de satisfaction. »

Les délégués nomment la fiduciaire Core Fiduciaire Revicor SA en tant qu'organe de révision, ceci pour une durée de 3 ans (2024-2025-2026).

5. Octroi d'un crédit d'étude de 400'000 francs pour la réalisation de la nouvelle caserne de pompiers de la compagnie Marly

La Présidente présente les grandes lignes du projet de caserne de Marly qui porte sur la construction en commun avec la commune de Marly d'une caserne et d'un parking d'échange (une des mesures du PA4). Un premier montant de CHF 200'000. – a été voté lors du budget 2023 pour le concours et l'étude du projet. Un même montant a été voté par la commune de Marly. Le concours d'architecte a été remporté par le projet « GOLDEN POPPY » en septembre 2023.

Le montant requis permettra de continuer l'étude afin de présenter un crédit d'ouvrage à +/- 10% avec une grande partie des soumissions rentrées lors de l'Assemblée des délégués du mois de décembre 2024.

Les délégués ont reçu un message du Comité de direction à l'Assemblée des délégués du 22 mai 2024 concernant l'octroi d'un crédit d'étude de 400'000 frs pour la réalisation de la nouvelle caserne de pompiers pour la compagnie Marly.

M. F. Vallat demande si le crédit de CHF 400'000.- que la commune de Marly sollicitera sera attribué au P+R. Il lui est répondu que ce montant sera en effet utilisé pour le P+R et non pas pour la partie caserne.

La Présidente passe la parole à **M. C. Feldhausen**, membre de la commission financière, pour lecture du préavis du 7 mai 2024 de la Commission financière.

« Lors de sa séance du 29 avril 2024, la Commission financière a entendu les explications complémentaires des représentants du RSS, à savoir MM. Jacques Pollet, Directeur général et Daniel Maillard, Directeur Secours.

A l'unanimité, la Commission financière préavise favorablement la demande de crédit complémentaire de CHF 400'000.00, nécessaire à la réalisation des diverses études techniques qui permettront d'affiner le coût de construction de la nouvelle caserne.

La Commission financière se félicite de la collaboration qui a pu être trouvée entre le RSS et la Commune de Marly notamment pour la réalisation du parking d'échange sur un terrain dont elle est propriétaire.

Par contre, la Commission financière insiste, comme elle l'avait déjà fait lors du budget 2023, pour que la clef de répartition des coûts de construction entre le RSS et ladite commune soit définie dans les meilleurs délais afin d'en disposer au plus tard lorsque l'investissement sera soumis au vote des législatifs.

La Commission financière préavise également positivement le recours à l'emprunt pour couvrir cette dépense. »

L'assemblée des délégués accepte à l'unanimité l'octroi d'un crédit d'étude de 400'000 francs pour la réalisation de la nouvelle caserne de pompiers de la compagnie Marly.

6. Octroi d'un crédit d'investissement pour les travaux nécessaires à l'intégration du SAS sur le site de l'Aurore 4 à Fribourg

La Présidente effectue un bref rappel du contexte général s'agissant de l'implantation du Service des ambulances de la Sarine.

Pour la période transitoire qui débute le 1^{er} octobre 2024, une solution a été trouvée pour les ambulances sur le site des pompiers de l'Aurore 4 à Fribourg. Dite solution suppose d'intégrer le bâtiment Batpol au premier étage afin de placer les surfaces administratives du SAS, les vestiaires et les chambres de garde. En parallèle, il s'agira de construire un hangar métallique sur la place de parc actuelle et d'aménager le rez-de-chaussée du Batpol pour permettre d'accueillir quatre ambulances et l'atelier mécanique déjà existant des pompiers.

La location complémentaire pour le premier étage du Batpol sera traitée au point n°7 de l'ordre du jour.

Les délégués ont pu prendre connaissance du message du Comité de direction à l'Assemblée des délégués du 22 mai 2024 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement pour les travaux nécessaires à l'intégration du SAS sur le site de l'Aurore 4 à Fribourg.

M. F. Vallat se remémore que lorsque le projet de regroupement avait été présenté pour la première fois, il subsistait un certain nombre de points non réglés du point de vue de l'aménagement du territoire. **La Présidente** confirme que le projet a été modulé de manière à entrer dans les carcans légaux.

M. F. Grangier souligne que dans le cadre de la dernière séance de la Commission financière, les membres de la Commission ont principalement débattu sous l'angle financier. Cela étant, d'aucuns en ont profité pour exprimer leur sentiment politique. Une partie de membres de la Commission financière juge que la centralisation de la totalité du SAS en Ville de Fribourg est potentiellement susceptible de poser un problème d'égalité de traitement. **M. F. Grangier** rappelle que le Grand Fribourg représente 60% du district. Or chacun doit avoir droit à un service de proximité ; le citoyen d'une commune éloignée ne doit pas être préterité. Le bon sens milite pour une solution définitive tenant compte des réalités du district. En tout état de cause, la solution définitive telle qu'actuellement ébauchée mérite d'être sérieusement questionnée.

La Présidente remercie **M. F. Grangier** de son intervention. Même si la Commission financière ne constitue pas une commission de gestion, l'aspect politique ne peut être occulté ; c'est d'ailleurs le rôle de l'Assemblée des délégués que d'effectuer des choix politiques. Dans le cadre de sa réponse, **la Présidente** clarifie tout d'abord le fonctionnement des alarmes. En cas d'urgence, le 144 va assurer la gestion et attribuer l'intervention à l'ambulance la plus proche. Il est à noter que cela peut être n'importe quelle ambulance, étant entendu que les corps n'ont pas leur mot à dire. La localisation de la base de départ n'est par conséquent pas forcément déterminante. **La Présidente** insiste en outre sur le fait qu'à l'heure actuelle, les temps de réponse du SAS sont mis à mal, ceci en raison de la circulation aux abords du Home médicalisé de la Sarine. La sortie de l'HFR est rendue extrêmement difficile aux heures de pointe. En disposant d'une caserne des ambulances à Fribourg, les secours disposent de deux sorties d'autoroute avec une circulation moins dense qu'à Villars-sur-Glâne. Finalement, le RSS étudie l'opportunité de délocaliser une ambulance sur le Gibloux, en bonne intelligence avec les Secours sud fribourgeois.

M. D. Maillard, directeur secours, ajoute que les réflexions de la Commission financière ont été prise en compte. Il s'agira désormais d'étayer le positionnement en se focalisant sur le lieu du risque et le lieu des interventions. Il relève qu'à ce stade, aucun lieu n'a pu être trouvé en périphérie, malgré les efforts entrepris.

La Présidente rassure les délégués : les préoccupations des uns et des autres ont été entendues. Le Comité de direction proposera en temps utiles des réponses précises afin de permettre aux délégués de décider en toute confiance.

M. D. Chenaux estime que la caserne de Fribourg est d'ores et déjà suroccupée. Dans ces conditions, il semble inopportun d'y ajouter des ambulances, surtout que la zone est passablement congestionnée. Comment procédera-t-on en cas d'alarme générale ? Le fait de placer une caserne au milieu d'un bâti et d'envisager la construction d'un bâtiment sur un autre bâtiment vieillissant révèle un manque de vision à long terme. Les sapeurs-pompiers risquent d'être mis en difficulté. **Selon M. D. Chenaux**, une caserne ne peut être plantée dans un endroit étriqué. Les problèmes ne manqueront pas le cas échéant de survenir dans quelques années.

M. D. Maillard précise que les projets ont été réalisés avec le concours des pompiers. Les véhicules d'urgence disposent de sites propres afin d'éviter la circulation. Plusieurs analyses ont été conduites. Le RSS a par ailleurs abordé les communes qui auraient éventuellement pu accueillir le projet. Malheureusement, aucune solution miracle n'a pu être trouvée. En l'absence de terrain disponible, il a fallu réfléchir à une option innovante.

M. P.-O. Nobs, conseiller communal en charge de la Direction de la police locale, de la mobilité et des sports à la Ville de Fribourg, rappelle que le Batpol est un bâtiment entièrement neuf. En tant qu'ouvrage destiné au secours, ce dernier est doté d'une résilience électrique, ce qui constitue un atout indéniable. **M. P.-O. Nobs** estime que la possibilité de regrouper les différents services d'urgence sous un même toit doit être vu comme une chance à saisir. En ce qui concerne la taille du site, la voie de l'agrandissement de la parcelle a été abandonnée dans le contexte de la stratégie de validation du PAL de la Ville de Fribourg. Cela étant, les droits à bâtir existants permettent d'envisager une densification de la parcelle afin de permettre au site de remplir ses fonctions.

M. F. Vallat s'interroge au sujet du projet hospitalier avec lequel des synergies sont possibles. **M. J. Pollet** explique avoir rencontré la direction du HFR. Cependant, les délais sont très longs et rien ne pourra se faire avant 2035 au plus tôt. En outre, force est de convenir qu'avec la problématique de la mise en zone, personne ne sait réellement à quel endroit exact se fera l'hôpital.

La Présidente passe la parole au représentant de la Commission financière, pour lecture du préavis du 7 mai 2024.

« Lors de sa séance du 29 avril 2024, la Commission financière a entendu les explications complémentaires des représentants de la Direction générale du RSS.

Il y a lieu tout d'abord de relever que le préavis de la Commission financière porte sur la phase provisoire de l'intégration du SAS sur le site de l'Aurore 4, à Fribourg et par la même sur la demande de crédit de CHF 625'000.00 nécessaire aux travaux d'implantation intermédiaire.

La Commission financière salue le partenariat trouvé avec la Ville de Fribourg qui permettra la mise en place de cette première phase, en attendant l'étude d'un projet d'implantation définitive prenant en compte l'ensemble des éléments en présence. »

Sur la base de ces éléments, la Commission financière préavis, à l'unanimité, favorablement la demande de crédit de CHF 625'000.00 et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense. »

L'Assemblée des délégués octroie un crédit d'investissement pour les travaux nécessaires à l'intégration du SAS sur le site de l'Aurore 4 à Fribourg, ceci à la quasi-totalité des voix représentées (1 opposition et 1 abstention).

7. Validation d'une dépense nouvelle pour la location pour le service des ambulances du 1er étage du Batpol, Route de l'Aurore 4 à Fribourg

La **Présidente** renvoie les délégués au message du Comité de direction à l'assemblée des délégués du 22 mai 2024 concernant la validation d'une dépense nouvelle pour la location pour le service des ambulances du 1er étage du BatPol, Aurore 4 à Fribourg.

M. S. Ayan souhaite savoir s'il est question d'un montant annuel ou d'un prorata ? Il lui est répondu qu'il s'agit d'un prorata. **M. F. Grangier** en profite pour attirer l'attention de la direction sur la durée du bail. Il est important de ne pas s'engager sur une trop longue période. **M. J. Pollet** précise que ce point fera l'objet d'une négociation avec la Ville de Fribourg.

La **Présidente** passe la parole la représentante de la Commission financière, pour lecture du préavis du 7 mai 2024.

« Lors de sa séance du 29 avril 2024, la Commission financière a entendu les explications complémentaires des représentants de la Direction générale du RSS.

A l'unanimité, la Commission financière préavise positivement la modification du budget 2024 et par la même la validation de la dépense nouvelle de CHF 36'000.00 destinée à la location du 1er étage du BatPol pour y installer, de façon provisoire, les surfaces administratives, les vestiaires et les chambres de garde du SAS.

En effet, cette charge et la subvention communale du même montant n'ont pas été prévues au budget 2024, cette solution intermédiaire étant survenue après l'approbation du budget 2024 par l'Assemblée des délégués. »

L'Assemblée des délégués valide à l'unanimité une dépense nouvelle pour la location pour le service des ambulances du 1er étage du Batpol, Route de l'Aurore 4 à Fribourg.

8. Nomination du ou de la représentant.e des communes de la région Sarine Nord au Comité de direction du RSS en remplacement de M. Boris Bek-Uzarov

La **Présidente** explique que les communes de la région Sarine Nord ont récemment été invitées à désigner un ou une représentant.e pour siéger au Comité de direction en remplacement de M. B. Bek-Uzarov.

La **Présidente** remet – au nom du RSS – un petit présent d'usage à **M. B. Bek-Uzarov** et le remercie du travail accompli.

La Présidente présente ensuite la candidature de Mme Birgit Bronner, conseillère communale en charge du dicastère « Finances, économie, agriculture, forêts, sentiers et ruisseaux » auprès de la Commune de Grolley. **Mme B. Bronner** est membre de la commission des naturalisations et membre de la Commission sociale du Service social de La Sonnaz. Pour mémoire, le Service social régional de la Sonnaz est un Service polyvalent à disposition de la population des Communes de Belfaux, Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Grolley et La Sonnaz. Sur le plan professionnel, **Mme B. Bronner** est active depuis un certain nombre d'années dans le domaine de la santé

Mme B. Bronner est nommée par acclamation au Comité de direction du RSS.

9. Divers

La Présidente annonce que la prochaine assemblée des délégués aura lieu le 11 décembre 2024. Compte tenu du fait que la commune de Villars-sur-Glâne a une séance du Conseil général (séance du budget) à la même date, la commune de Matran se porte volontaire pour accueillir l'assemblée, ce qui permettra aux représentants de Villars-sur-Glâne de participer aux deux séances.

En l'absence d'autres points, **la Présidente** lève la séance à 19h31.


La Présidente
Lise Marie Graden


Le Secrétaire
Jacques Pollet


Le Secrétaire au procès-verbal
Jimmy Dupuis